

Tableau « Objectifs nationaux Europe 2020 » du Luxembourg (version du 27.4.2018)

Remarque: Le présent tableau synthétique constitue une mise à jour des principales mesures relatives aux objectifs nationaux Europe 2020 qui sont issues du Programme national de réforme 2018. Pour plus de détails, veuillez notamment consulter le PNR 2018.

Objectifs nationaux	Liste des principales mesures	Description des mesures
Objectif national emploi 73% pour 2020	<p>Mise en œuvre du Plan d'égalité des femmes et des hommes (2015-2018).</p> <p>Loi du 15 décembre 2016 renforçant le principe de l'égalité de salaire entre hommes et femmes.</p> <p>Programme « Actions positives ».</p> <p>Parcours personnalisé dans le cadre de la réforme de l'ADEM (entièrement déployé en décembre 2015).</p> <p>Lancement de la plateforme interactive « <i>JobBoard</i> » (mars 2016).</p> <p>Programme « Entreprises, partenaires pour l'emploi » entre l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL), le gouvernement et l'ADEM (2018-2020).</p> <p>Elargissement de la « Garantie pour la jeunesse » aux jeunes jusqu'à 30 ans.</p> <p>Projet de loi n°7265 sur la réglementation des stages.</p>	<p>Renforcer l'égalité des femmes et des hommes.</p> <p>Augmenter le taux d'emploi des femmes à travers une facilitation de l'insertion des femmes dans l'emploi.</p> <p>Encourager des entreprises pour promouvoir l'égalité des sexes.</p> <p>Améliorer qualitativement l'accompagnement des demandeurs d'emploi au sein de l'ADEM, en personnalisant le suivi des demandeurs d'emploi.</p> <p>Augmenter les chances de rencontre entre les employeurs et les demandeurs d'emploi.</p> <p>Adapter les offres de l'ADEM, notamment les formations, aux besoins des entreprises.</p> <p>Offrir aux jeunes jusqu'à 30 ans un service de qualité en vue d'une intégration professionnelle, d'un retour à l'école, d'un apprentissage, d'une formation qualifiante ou d'un soutien dans le développement du projet personnel et professionnel.</p> <p>Introduire un cadre de qualité transparent facilitant la transition entre le monde de</p>

	<p>Développement de l'offre de formation de langues par l'ADEM (en interne et externe).</p> <p>Multiplication de la formation des demandeurs d'emploi : partenariats avec les grands instituts de formation.</p> <p>Projet pilote visant à soutenir et à encourager les entreprises de développer les compétences des salariés pour leur permettre d'exercer un emploi suite à la rapidité de la transformation technologique.</p> <p>Mesures et actions soutenues par le programme opérationnel 2014-2020 du Fonds social européen (FSE).</p> <p>Introduction de l'imposition individuelle optionnelle (réforme fiscale 2017).</p> <p><i>(voir également les mesures mises en place par le gouvernement dans le cadre de la recommandation par pays n°2 adressée en juillet 2017 au Luxembourg)</i></p>	<p>l'éducation et du travail tout en garantissant la qualité des stages et la sécurité juridique des différentes parties prenantes.</p> <p>Proposer aux demandeurs d'emploi issus de l'immigration des cours de langues utilisées au Luxembourg.</p> <p>Offrir des formations ciblées répondant aux déficits de compétences sur le marché de l'emploi et donnant une perspective d'emploi concrète.</p> <p>Développer les compétences des salariés en ligne avec le développement technologique.</p> <p>Développer l'insertion professionnelle durable des jeunes de moins de 30 ans, des personnes très éloignées du marché de l'emploi et des demandeurs d'emploi et des salariés âgés de plus de 45 ans.</p> <p>Augmenter le taux d'emploi, et en particulier le taux d'emploi des femmes.</p>
<p>Objectif national R&D 2,3-2,6% pour 2020 (dont 0,7% à 0,9% pour le secteur public)</p>	<p>1. <u>Pour le secteur de la recherche publique</u></p> <p>Elaboration d'un contrat d'établissement 2018-2021 de l'Université du Luxembourg et des conventions pluriannuelles 2018-2021 des centres de recherche publics (CRP) et du Fonds National de la Recherche (FNR).</p> <p>Partenariats étrangers (p.ex. ANR, BELSPO, etc), Réseaux</p>	<p>Accroître l'efficacité des systèmes de recherche, en garantissant notamment une cohérence plus forte entre les contrats des différents acteurs, avec des définitions d'objectifs et d'indicateurs identiques.</p> <p>Optimiser la coopération et les actions</p>

	<p>de recherche internationaux (p.ex. ALL, COST, etc), Initiatives transfrontalières (p.ex. Université de la Grande Région), etc</p> <p>Développement auprès de l'Université du Luxembourg et des CRP de politiques de ressources humaines, y compris des mesures de recrutements ouvertes et transparentes et fondées sur le mérite conformément aux directives de la Charte européenne des chercheurs et du Code de conduite pour le recrutement des chercheurs.</p> <p>Développement d'un environnement propice à l'essor de l'emploi scientifique et technologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programmes ATTRACT et PEARL - Programme INTER Mobility - Programme PRIDE - etc <p>Représentation minimale de 40% du sexe sous-représenté dans les conseils d'administration des instituts de recherche publique et du FNR, objectifs chiffrés dans les contrats de performance, etc.</p> <p>Regroupement des acteurs de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation à la Cité des Sciences de Belval, initiative <i>Cluster Luxembourg</i> visant à accélérer l'application des connaissances et des bonnes pratiques, transition vers l'« <i>Open Access</i> », etc.</p> <p>Programmes permettant de prendre des dispositions bilatérales ou multilatérales pour les appels de projet en collaboration avec d'autres organismes de financement nationaux ou internationaux (p.ex. INTER, INTER Mobility).</p> <p>2. <u>Pour le secteur de la recherche privée</u></p> <p>Loi relative à la promotion de la RDI (juin 2017).</p>	<p>concourantes transnationales.</p> <p>Ouvrir le marché du travail pour les chercheurs.</p> <p>Développer le marché du travail pour les chercheurs.</p> <p>Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et intégrer le genre dans le contenu de la recherche.</p> <p>Optimiser la diffusion, l'accessibilité et le transfert de connaissances scientifiques.</p> <p>Renforcer la dimension internationale de l'Espace européen de la recherche (EER).</p> <p>Inciter les entreprises de toute taille à la coopération entre acteurs publics et privés, à l'innovation dans les services ou produits ainsi</p>
--	---	---

	<p>Projet stratégique « <i>High performance computing (HPC) and big data enabled applications</i> ».</p> <p>« <i>National Composites Centre Luxembourg</i> » (ouverture en 2016).</p> <p>« <i>Additive manufacturing</i> » : initiative du <i>cluster Materials and production technologies</i> (lancée en 2016) - recensement auprès des industriels des équipements disponibles et souhaités.</p> <p>« Industrie 4.0 » : projet du <i>cluster Materials and production technologies</i> (2016).</p> <p>Elaboration du « <i>Joint research programme</i> ».</p> <p>Mise en place de l'Institut de la Propriété Intellectuelle Luxembourg (2014, pleinement opérationnel début 2016).</p> <p>Initiative « <i>Luxembourg cluster initiative</i> »: <i>materials and production technologies, ecoinnovation, biohealth, ICT, space, automotive component, wood, Industries créatives</i>.</p> <p>Soutien aux <i>start-ups</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un fonds d'amorçage <i>ICT Digital</i> 	<p>que dans les processus de production.</p> <p>Stimuler les nouvelles utilisations HPC par l'industrie et garantir l'accès à des installations d'envergure mondiale aux acteurs de la recherche publique et privée.</p> <p>Favoriser la coopération entre les acteurs publics et privés dans le domaine des matériaux composites.</p> <p>Identifier les besoins des industriels du secteur.</p> <p>Recenser les projets RDI en question et stimuler les activités par le biais de <i>workshops</i>.</p> <p>Favoriser des relations PPP de long terme entre les organisations pour la recherche et la technologie et les industries, et augmenter l'attractivité du Luxembourg comme <i>hub</i> reconnu dédié à la recherche technologique.</p> <p>Favoriser le développement de la propriété intellectuelle pour les besoins de l'économie, en fédérant en un ensemble cohérent les compétences nationales et les compétences internationales et en les mettant à disposition des acteurs économiques et institutionnels pour constituer un levier de croissance.</p> <p>Diversifier l'économie, tout en se concentrant sur un nombre restreint de secteurs spécifiques.</p> <p>Soutenir les <i>start-ups</i>.</p>
--	--	---

	<p><i>Tech Fund</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - programme « <i>Fit4Start</i> » - <i>Joint innovation Center Tomorrow Street</i> - etc <p>Programmes d'accompagnement des PME avec le soutien de Luxinnovation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - programme « <i>Fit4Digital</i> » (2016) - programme « <i>Fit4Innovation</i> », enrichi récemment des volets « <i>Inno4growth</i> » et « <i>Inno4Circularity</i> » - <i>SME instrument</i> (Horizon 2020) - etc <p>Incitation et encadrement à la participation des entreprises luxembourgeoises aux programmes européens Horizon 2020.</p> <p>Stratégie « <i>smart specialisation</i> »: publication fin 2017.</p>	<p>extension du programme vers le secteur des Biotech et augmentation du nombre de <i>start-ups</i> acceptées.</p> <p>Soutenir les PME et les inciter à l'innovation.</p> <p>Soutenir les participations luxembourgeoises aux programmes européens et accroître le taux de succès.</p> <p>Stimuler certains secteurs jugés prioritaires, inciter les entreprises de toute taille à la coopération entre acteurs publics et privés à l'innovation dans les services ou produits, ainsi que dans les processus de production.</p>
<p>Objectif national réduction des gaz à effet de serre réduction des émissions hors SEQE de -20% par rapport à 2005 (émissions d'environ 8,117 Mt CO₂-équivalent en 2020)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Gaz à effet de serre hors SEQE</u> <p>Continuation de la mise en œuvre des mesures synthétisées dans le deuxième Plan d'action de réduction des émissions de CO₂.</p> <p>Elaboration d'un troisième Plan Climat (second semestre 2018) intégrant également une vision et des objectifs à plus long terme (2050) en vue d'une décarbonisation de l'économie.</p> <p>Première ébauche du Plan National Intégré Energie-Climat 2021-2030 (NECP) pour fin 2018 dans la cadre du futur Règlement sur la Gouvernance de l'Union de l'Energie et de</p>	<p>Réduire les émissions de GES dans les secteurs de la production et de la combustion d'énergie (en ce compris les transports et les bâtiments).</p> <p>Réduire les émissions de GES dans les secteurs de la production et de la combustion d'énergie (en ce compris les transports et les bâtiments) et de l'agriculture.</p> <p>Reprendre des mesures du troisième Plan Climat pour ce qui est du volet décarbonisation du NECP.</p>

	<p>l'Action Climatique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Transports publics et mobilité</u> <p>Promotion de l'utilisation du transport public et de la mobilité douce: stratégie MoDu (publiée en 2012).</p> <p>Mise en place d'un tram dans la Ville de Luxembourg (premier tronçon inauguré fin 2017).</p> <p>Mise en place du Plan Sectoriel Transports (PST) encadrant la stratégie MoDu.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Bâtiments résidentiels et fonctionnels</u> <p>Mise en œuvre du Plan Sectoriel Logement (PSL).</p> <p>Renforcement progressif des exigences en matière de performance énergétique pour les nouveaux bâtiments d'habitation (depuis 2017, classe énergétique AA obligatoire pour les nouvelles constructions).</p> <p>Paquet « Banque climatique et primes logement durable » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Banque climatique - « <i>PRIME House</i> » - Système de certification de durabilité des nouveaux logements (LENOZ) <p>Bâtiments fonctionnels: réalisation d'un inventaire des bâtiments de l'Etat central concernés par la directive</p>	<p>Développer une infrastructure de transport public efficiente en vue de réduire les émissions de GES à travers d'une diminution du transport individuel.</p> <p>Développer un transport public efficient qui tient compte du développement économique et démographique de la capitale et du pays.</p> <p>Donner un cadre réglementaire aux mesures de la stratégie MoDu en vue de la réservation de corridors pour les infrastructures de rails et de route.</p> <p>Réserver des surfaces destinées à accueillir des logements et prescription de critères de durabilité à prendre en compte lors de la mise en œuvre des projets prioritaires pour le logement.</p> <p>Augmenter les exigences en matière de performance énergétique pour les nouveaux bâtiments d'habitation.</p> <p>Promouvoir la construction durable, l'assainissement énergétique durable des bâtiments d'habitation existants et la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement.</p> <p>Renforcer progressivement les exigences en matière de performance énergétique.</p>
--	---	---

	<p>européenne relative à l'efficacité énergétique, et renforcement progressif des exigences en matière de performance énergétique pour les nouveaux bâtiments fonctionnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Municipalités (niveau local)</u> <p>Pacte climat avec les communes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Energie</u> <p>Nouvelle stratégie intégrée climat et énergie pour le Luxembourg : première ébauche du Plan National Intégré Energie-Climat 2021-2030 (NECP) pour fin 2018 dans la cadre du futur Règlement sur la Gouvernance de l'Union de l'Energie et de l'Action Climatique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Industrie</u> <p>Système communautaire d'échange de quotas d'émissions (SEQE).</p> <p>Mise en place d'un système d'audit énergétique dans les grandes entreprises.</p> <p>Promotion des écotechnologies.</p>	<p>Réduire les émissions de GES et la facture énergétique sur les territoires communaux, stimuler les investissements locaux et régionaux, veiller à une meilleure qualité de l'air (élément introduit en 2016) et intégrer le concept d'économie circulaire (élément introduit en 2018).</p> <p>Mettre en place un Plan national en lien avec la future Union européenne de l'énergie.</p> <p>Appliquer le SEQE.</p> <p>Dresser un inventaire énergétique des installations et proposer des solutions d'efficacité énergétique et de recours aux sources renouvelables.</p> <p>Améliorer l'efficacité énergétique et la mise en œuvre des sources d'énergie nouvelles ou renouvelables dans les entreprises adhérentes du secteur industriel.</p>
<p>Objectif national énergie renouvelable 5,45% en moyenne pour 2015/2016</p>	<p>Plan d'action national en matière d'énergies renouvelables.</p>	<p>Atteindre l'objectif national du Luxembourg fixé par la Directive 2009/28/CE.</p>

<p>11% pour 2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Développement des énergies renouvelables sur le territoire national</u> <p>Mise en place de nouveaux instruments financiers dans le cadre du développement des énergies renouvelables (Règlement grand-ducal du 24 avril 2017 modifiant entre autres le règlement grand-ducal modifié du 1er août 2014 relatif à la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables).</p> <p>Mobilité électrique : suivi du déploiement de 800 bornes de charge publiques pour les voitures propulsées par un moteur électrique ainsi que pour les voitures électriques hybrides rechargeables (voitures hybrides "plug-in"). Les premières bornes dénommées « <i>Chargy</i> » ont été installées au début 2017 (13% opérationnel fin 2017) ; évaluation des stratégies envisageables de mise en œuvre d'une infrastructure de charge rapide, respectivement ultra-rapide, sur les aires de service sur les autoroutes et développement d'un cadre clair et cohérent pour la recharge non-accessible au public (p.ex. à domicile ou au lieu de travail).</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Mélange de biocarburants dans les carburants mis à la consommation au niveau national</u> <p>Atteindre 10% de mélange à l'horizon 2020 (2017: 5,5%).</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Recours à des mécanismes de coopération</u> <p>Conclusion de deux accords de coopération sur des transferts statistiques d'énergie produite à partir de sources renouvelables afin de respecter les objectifs prévus par la directive 2009/28/CE : en dehors de ses efforts nationaux et en vue d'atteindre son objectif, le Luxembourg a conclu en 2017, en tant que premier Etat membre de l'UE, deux accords de transferts statistiques avec la Lituanie et</p>	<p>Développer les énergies renouvelables sur le territoire national.</p> <p>.</p> <p>Développer les énergies renouvelables sur le territoire national et promotion de la mobilité électrique.</p> <p>Réglementer le mélange de biocarburants dans les carburants mis à la consommation au niveau national.</p> <p>Développer les énergies renouvelables.</p>
-----------------------------	--	--

	<p>l'Estonie. Les deux accords prévoient le transfert obligatoire de quantités minimales et la possibilité de transférer des quantités maximales pour la période 2018-2020. Cette démarche est un signal clair en faveur d'une coopération européenne accrue dans le domaine des énergies renouvelables.</p>	
<p>Objectif national efficacité énergétique Objectif indicatif national pour 2020: consommation d'énergie finale de 49.292 GWh (4.239,2 ktoe)</p>	<p>Quatrième Plan d'action national en matière d'efficacité énergétique (2017).</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Performance énergétique des bâtiments</u> <p>(pour mémoire : Cfr objectif national de réduction des gaz à effet de serre).</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Accord volontaire avec les entreprises industrielles</u> <p>Nouvel accord volontaire avec le secteur industriel (2017-2020).</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Compteurs d'électricité et de gaz naturel intelligents</u> <p>Suivi du déploiement généralisé par les gestionnaires de réseaux gaziers et électriques depuis juillet 2016. Au 1.3.2018, environ 87.000 compteurs intelligents d'électricité et 17.700 compteurs intelligents de gaz naturel ont été installés sur le territoire national. Le remplacement d'au moins 95% des anciens compteurs électriques s'étendra jusqu'au 31.12.2019. Au niveau du gaz naturel, le remplacement d'au moins 90% s'étendra jusqu'au 31.12.2020</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Mise en œuvre de l'étude « Troisième révolution industrielle » (2016)</u> 	<p>Améliorer l'efficacité énergétique conformément à la directive 2012/27/UE et atteindre l'objectif de l'UE à économiser -20% de la consommation annuelle d'énergie.</p> <p>Susciter davantage l'engagement des entreprises adhérentes en vue d'une amélioration de l'efficacité énergétique et de la mise en œuvre des sources d'énergie nouvelles ou renouvelables</p> <p>Déployer une infrastructure nationale commune et interopérable de comptage intelligent et par la suite faire participer activement le consommateur final au marché de l'électricité et du gaz naturel.</p>

	<p>Suivi de la mise en œuvre de projets concrets de la plateforme thématique « <i>Energiezukunft Letzebuerg</i> ».</p> <p>Intégration de nouveaux concepts, comme l'autoconsommation individuelle et l'autoconsommation collective au sein d'une communauté énergétique, ou encore la plateforme informatique nationale de données énergétiques : Réforme de la Loi modifiée du 1er août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité introduit en procédure législative début 2018.</p>	<p>Thématiser tous les aspects stratégiques de la transition énergétique à moyen et long terme ainsi que mettre en place « l'Internet de l'énergie ».</p> <p>Intégrer de nouveaux concepts dans l'organisation du marché de l'électricité.</p>
<p>Objectif national décrochage scolaire Maintenir durablement le décrochage scolaire en-dessous de 10%</p>	<p>Programme d'éducation plurilingue pour les enfants de 1-4 ans et amélioration de l'accès aux structures d'éducation et d'accueil par une offre de 20 heures gratuites par semaine à partir de l'âge de 1 an (automne 2017).</p> <p>Réformes dans l'enseignement secondaire définissant les contours d'un lycée plus moderne, plus proche de ses acteurs, de ses élèves et mieux préparé pour faire face aux défis de la société moderne (2017).</p> <p>Développement de l'offre scolaire européenne et internationale dans l'enseignement public.</p> <p>Obligation de thématiser la prévention du décrochage scolaire dans le cadre des plans de développement scolaire au niveau des écoles et des lycées.</p> <p>Mesure préventive au décrochage scolaire : Cours d'initiation professionnelle à divers métiers (IPDM).</p> <p>Classes-relais ou Classes mosaïques.</p>	<p>Soutenir les jeunes enfants dans leur développement langagier et les préparer au contexte multilingue de la société et de l'école.</p> <p>Promouvoir la diversité de l'offre scolaire et l'autonomie des lycées, en vue d'augmenter les chances de réussite de tous les élèves.</p> <p>Tenir compte des besoins des élèves issus de l'immigration et des familles qui s'installent au Luxembourg pour une durée déterminée.</p> <p>Prendre mieux en compte les besoins individuels des élèves.</p> <p>Prévoir le décrochage scolaire en s'adressant aux élèves qui ne remplissent pas les conditions pour accéder à la formation professionnelle ou qui ne disposent pas des compétences nécessaires pour accéder au marché de l'emploi.</p> <p>Prévenir le décrochage scolaire par un plan de prise en charge individualisé temporaire de 6-12</p>

	<p>Ecole de la deuxième chance.</p> <p>Programmes d'activation de l'Action locale pour jeunes.</p> <p>Mise en œuvre du parcours de renforcement des compétences « <i>upskilling pathways</i> » au niveau de la formation des adultes.</p>	<p>semaines.</p> <p>Prendre en charge les jeunes de 16-30 ans qui ont abandonné l'école sans certification reconnue ou qui ne trouvent pas de place d'apprentissage.</p> <p>Soutenir les jeunes au niveau de leurs transitions entre vie scolaire et vie active.</p> <p>Elargir et adapter l'offre de parcours de la 2^{ème} voie de qualification.</p>
<p>Objectif national enseignement supérieur Veiller à ce qu'à l'aube 2020, 66% de la population active âgée entre 30 et 34 ans ait bénéficié d'une formation relevant de l'enseignement supérieur et soit détenteur d'un diplôme de ce dernier.</p>	<p>Extension de l'offre des programmes publics et privés de l'enseignement supérieur au Luxembourg.</p> <p>Développement des études universitaires de médecine.</p> <p>Révision des procédures en matière d'assurance de la qualité de l'enseignement supérieur (Loi du 23 juillet 2016).</p> <p>Renforcement des moyens financiers de l'enseignement supérieur et de la recherche au Luxembourg (progression de 72 millions d'euros en 2009 à 173,5 millions en 2018).</p>	<p>Accroître le niveau de formation de la population en vue d'une meilleure adéquation entre les qualifications des personnes et le marché de l'emploi.</p> <p>Contribuer à la pérennisation de l'offre de médecins au Luxembourg.</p> <p>Développer une culture de qualité dans le secteur de l'enseignement supérieur.</p> <p>Augmenter la capacité de R&D au niveau de l'enseignement supérieur ainsi que le nombre d'étudiants.</p>
<p>Objectif national pauvreté Soutien aux conclusions du Conseil européen par des mesures contribuant à augmenter, notamment le taux d'emploi des femmes et celui des familles monoparentales, en vue d'atteindre un taux d'emploi de 73% en 2020.</p> <p>Réduire le nombre de personnes menacées par la pauvreté ou d'exclusion sociale de 6.000 personnes à l'horizon 2020.</p>	<p>Réforme du congé parental visant une flexibilisation des périodes et la création d'un véritable revenu de remplacement (entrée en vigueur le 1er décembre 2016).</p> <p>Adaptation d'une série de congés extraordinaires, dont le congé de paternité (10 jours ouvrables) et le congé pour raisons familiales.</p> <p>Projet de loi relatif au revenu d'inclusion sociale REVIS (dépôt en janvier 2017).</p>	<p>Favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, en vue notamment de l'indépendance financière des parents.</p> <p>Favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.</p> <p>Réorganiser le dispositif du Revenu minimum garanti (RMG) à travers 4 objectifs: concrétiser une approche d'inclusion sociale ; établir un système cohérent d'une politique de</p>

	<p>Continuation de la politique de l'offre de structures d'accueil socio-éducatif pour enfants de 0-12 ans.</p> <p>Sensibilisation des parents bénéficiaires du RMG en vue de l'utilisation du « chèque-service accueil ».</p> <p>Augmentation du taux d'activation dans le cadre du dispositif du RMG : le projet de loi REVIS vise à renforcer l'activation des bénéficiaires de cette prestation.</p> <p>Reconduction de l'allocation de vie chère et adaptation des critères d'éligibilité pour 2018.</p> <p>Promotion de mesures de nature à favoriser la transition des jeunes de la vie scolaire à la vie professionnelle et à les motiver de renouer avec l'école, et plus particulièrement les jeunes qualifiés de NEET et les décrocheurs scolaires.</p> <p>Loi sur l'aide sociale - secours financiers non remboursables par les Offices sociaux et système du Tiers payant social (3,4 millions d'euros de secours financiers non remboursables en 2017).</p> <p>Continuation de la mise en œuvre de la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion sociale liée au logement (2013-2020).</p> <p>Aide au logement : Entrée en vigueur de la Loi portant</p>	<p>stabilisation, d'activation sociale et de réinsertion professionnelle ; agir contre la pauvreté des enfants et des familles monoparentales ; procéder à une simplification administrative.</p> <p>Augmenter le taux d'emploi des femmes et des familles monoparentales ; briser le cercle de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté ; favoriser l'inclusion sociale et la cohésion sociale dans la société multiculturelle.</p> <p>Augmenter la disponibilité des parents pour le marché de l'emploi ; favoriser l'inclusion sociale et la cohésion sociale dans la société multiculturelle.</p> <p>Favoriser l'accès à l'emploi et l'inclusion sociale.</p> <p>Favoriser l'inclusion sociale.</p> <p>Favoriser l'inclusion sociale des jeunes.</p> <p>Réduire les situations de privation matérielle et favoriser l'inclusion sociale.</p> <p>Réduire le sans-abrisme et l'exclusion sociale liée au logement.</p> <p>Augmenter le nombre de bénéficiaires</p>
--	---	---

	<p>refonte de la subvention de loyer (2018).</p> <p>Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD): aide alimentaire et/ou assistance matérielle de base aux plus démunis (2015).</p> <p>Accueil des réfugiés et demandeurs de protection internationale: hausse des effectifs de l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI), augmentation de la dotation financière du Centre luxembourgeois pour l'intégration et la cohésion sociale (LISKO), mise en place d'un parcours d'intégration accompagné (PIA) pour demandeurs et bénéficiaires de protection internationale.</p>	<p>potentiels pouvant profiter de la subvention de loyer.</p> <p>Permettre de répondre à une situation de détresse au niveau alimentaire et au niveau des biens matériels de base.</p> <p>Assurer un accueil digne et de qualité des personnes réfugiées.</p>
--	--	---

Remarque: Pour davantage de détails, consulter le Programme national de réforme du Luxembourg (avril 2018) : <https://odc.gouvernement.lu/fr/publications.html>